

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUVIE-JUZON DU 14 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le quatorze janvier, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Patrick LABERNADIE, Maire.

Etaient présents : Patrick LABERNADIE, Anne-Marie BARRAQUE, Jacques BELTRAN, Chantal BECAAS, Guy CLAVERE, Jean-Michel BASCUGNANA, Paul LAMOURE, Pierre HELIP-CASSIE, Christian LASSALLE,

Ont donné pouvoir : Hélène COUSTEY-SEMPERE à Paul LAMOURE, Marie-Christine GARROCCQ à Jean-Michel BASCUGNANA

Etaient excusés : Hélène COUSTEY-SEMPERE, Marie-Christine GARROCCQ, Hervé LOUSTALET, Josette POURREDON, Jean-Pierre GABASTON, Chantal HUSTE-MIRASSOU

Secrétaire de séance : Christian LASSALLE

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Demande de subvention au titre de la DETR
- Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service assainissement 2023
- Questions diverses

Les votes se dérouleront au scrutin public.

Question n ° 1 : Demande de subvention au titre de la DETR

Monsieur le Maire expose le projet de Réhabilitation de l'ancienne usine de tissages, dont le coût prévisionnel est estimé à 173 000 € HT soit 207 600 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

La création d'un centre technique municipal essentiel pour la vie de la commune, répond à un objectif de maîtrise de l'étalement urbain. La commune pourra ainsi bénéficier d'un nouvel équipement public sans occuper un espace naturel en zone de montagne.

De plus, la libération des différents locaux actuellement occupés par les employés communaux situés au cœur du village répondra à une demande d'installation de commerçants et d'artisans dans une dynamique de redynamisation du centre-ville.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	69 200.00 €	40%
Auto-financement			
Fonds propres		51 900.00 €	30%
Emprunt		51 900.00 €	30%
Total HT		173 000.00 €	100 %

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : mai 2025

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : juillet 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : novembre 2025

La discussion porte ensuite sur les travaux qui seront effectués (démolition du hangar, travaux de charpente, menuiseries ...) et sur la destination du local technique actuel (location de bureaux, logements, ...)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 173 000 € HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

Question n° 2 : Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service assainissement 2023

M. BELTRAN, Président du SIVU d'assainissement, présente le dossier. Il explique l'historique du SIVU d'assainissement.

Ce rapport doit être présenté annuellement

Le SIVU, né en 2009, a succédé au SIVOM. Il regroupait les communes de Louvie-Juzon, Iseste, Arudy, puis Lys

et Castet. En 2021, Il a fusionné avec le syndicat de Sévignacq-Meyracq, Bescat, Lys Sainte Colome

La station épuration a été refaite. La station de Bescat étant obsolète, il y a eu transfert des affluents dans la station d'Arudy.

Aujourd'hui, le SIVU compte 8 communes, 2444 abonnés.

Il y a beaucoup d'assainissement non collectif sur le territoire.

Il y a 3900 abonnés à l'eau

10 000 hab sur les 18 communes

Le tarif est de 3€ m3 d'eau et 3 €m3 d'assainissement

Le SIVU a été mis en demeure de se mettre en conformité, sans pouvoir être subventionné. Cette mise en demeure de l'Etat a coûté 3,100 millions d'€ HT. Le Plan de relance après le covid a permis au SIVU d'avoir une subvention de 1,6 million d'€ de subvention mais le SIVU a dû emprunter 1,6 million d'€.

Il faut mettre en séparatif l'assainissement et le pluvial. De l'eau de pluie est traitée sur le réseau alors qu'elle ne devrait pas l'être. Le SIVU a donc lancé un programme de mise en séparatif.

L'Agence de l'eau ne subventionne pas pour du « tout tuyau ». Les administrés vont devoir faire des puisards chez eux subventionnés à 50 %.

Un schéma directeur a été mis en place pour programmer les travaux à réaliser sur les 10 ans à venir.

Il rappelle que lors des travaux du CD35, sur la commune de Louvie-Juzon, des travaux pour séparer le pluvial et l'assainissement ont été réalisés.

L'endettement du SIVU d'assainissement est très important : capacité de désendettement de 13 ans

Pas de possibilité d'augmenter les tarifs : Taux plus haut que la moyenne de l'Aquitaine.

Une nouvelle taxe a été mise en place

Tous les mois, les rejets dans le gave sont contrôlés et sont conformes.

Après avoir entendu Monsieur Beltran dans ses explications complémentaires,

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le **rapport sur le prix et la qualité du service assainissement 2023**.

Questions diverses :

- Travaux passerelle

Monsieur le Maire explique que la passerelle située sur le gave appartient au syndicat d'assainissement. Elle a été faite pour transférer les effluents de Louvie sur Arudy.

Monsieur BELTRAN explique que le SIVU a fait une étude de structure. Le bois a été commandé.

Un platelage va être fait (coût 5 000€ et peinture 15 000 €).

Il explique qu'une subvention a été demandée à la CCVO.

Monsieur le Maire indique que la passerelle fait partie de la mobilité douce de la vallée.

- Demande de l'école maternelle pour l'installation d'un tableau numérique

Madame BARRAQUE déplore que la demande n'ait pas été faite par l'école maternelle lorsque les autres classes ont été équipées suite à un appel à projet pour école numérique

Coût : 3500 € TTC

- Installation d'une fleuriste à l'ancienne pharmacie
Explication sur les travaux à réaliser
- Travaux de réfection de l'Avenue Pasteur par le Département

Il faudra prévoir des trottoirs devant le palais du loto et prendre en compte les problèmes d'inondation.

- Travaux pont de Louvie
- Trou chaussée devant impasse Embraquero
- Eclairage public : Panne Darré Lacoste et Avenue Pasteur
- Horloge église
- Logements insalubres

Séance levée à 21h30

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées du 2025-01 à 2025-02.

Signature du Maire :



Signature du secrétaire de séance :

